Image not found or type unknown

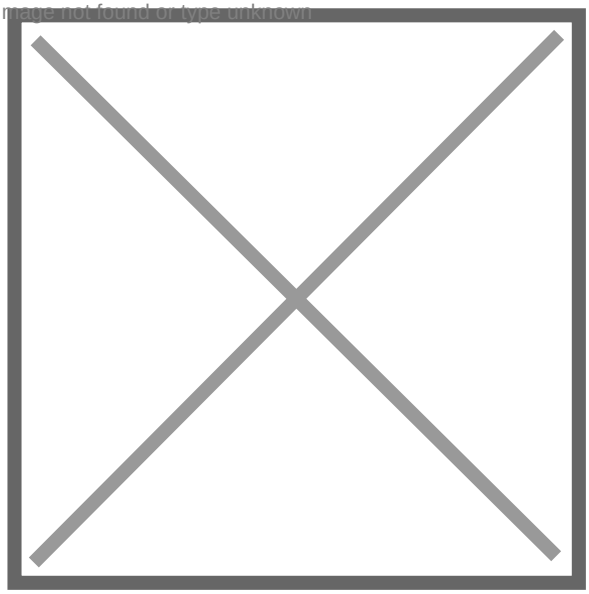

Interimaire depuis 7ans - proposition d'embauche

Par **Michel Br**, le **06/07/2012** à **23:33**

Bonjour,
Je travail en contrats d'intérims et en alternance, par tranche de 18mois (durée max d'un contrat d'intérim) avec des contrats de sous-traitance pour une importante société depuis maintenant 7ans et 2 mois et 15 jours (pour être précis)

A ce jour, cette société me propose une embauche parce qu'une de leur (nombreuses) autres agences a eu un contrôle de l'inspection du travail et cette agence là a été dans l'obligation de payer une lourde amande. C'est donc par peur de subir le même sort que la société qui m'emploie (toujours par contrat d'intérim en ce moment) souhaite m'embaucher.

J'ai moi-même la volonté de rester dans cette société, mais le salaire qu'ils me proposent et tout de fois bien inférieur au salaire que je peux toucher actuellement en intérim et ils ne veulent pas revoir à la hausse l'offre qu'ils me proposent.

Ma question est donc simple finalement : Cette société est-t-elle dans son droit? Cette société a -t-elle le droit de me proposer un salaire inférieur? existe-t-il un recourt légal pour que j'obtienne au minimum le salaire que j'ai en intérim?

Merci d'avance de l'attention que vous pourriez avoir à ma demande et des éventuelles réponses que vous pourriez m'apporter.

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **17:55**

Bonjour

Quels étaient les motifs de vos CDD en intérim, remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité dans l'entreprise?

Les délais de carence ont été respectés entre chaque contrat si les motifs étaient différents?

Par **Michel Br**, le **10/07/2012** à **19:53**

Bonsoir

Les motifs étaient à chaque fois des surcroîts d'activité, aussi bien les contrats d’intérims que les contrats en CDD avec les sociétés de prestations de services.
D'une manières générales les délais étaient respectés.
18 mois pour les contrats d’intérims et en alternances 6 mois renouvelables 1 fois pour les CDD.

Merci de votre message.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés